

Après les US-Marines, caporal dans l'armée suisse!

Autor(en): **Chouet, Jean-François / Burgeat, Vania**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Après les US-Marines, caporal dans l'armée suisse !

Qu'un élève sous-officier de l'armée suisse ait préalablement été aspirant des Marines américains, voilà qui n'est pas banal. C'est pourtant le cas du caporal Vania Burgeat, sous-officier motocycliste de la compagnie de transmissions 1/10, en passe de terminer son service pratique à l'École de recrues d'infanterie/troupes légères 224 de Drogens. Un caporal qui compte bien ne pas en rester là, et que nous avons rencontré fin septembre. Le caporal Burgeat a effectué sa formation dans les forces armées américaines en deux temps : une école militaire de 1986 à 1988, puis l'école des Marines de 1988 à juin 1991. Elle est sortie de l'école avec le grade d'aspirant, titulaire de l'équivalent d'une licence universitaire. Elle a obtenu la nationalité suisse le 30 juin 1997. Depuis cette date, elle est originaire de la commune vaudoise de Chanéaz.

RMS: Ce que vous avez vécu aux Etats-Unis et ce que vous vivez actuellement en Suisse est sans doute bien différent. En quoi, par exemple, diffère la formation du chef ?

Vania Burgeat: L'instruction aux Etats-Unis est beaucoup plus centrée sur les opérations. Elle est nettement moins «terre à terre», moins directement concrète que celle que nous recevons ici. Nous avons beaucoup travaillé sur la base d'opérations réellement exécutées, servant d'exemples pour des actions à mener.

RMS: En quoi la méthode d'instruction diffère-t-elle ?

V. B.: Je n'ai pas eu d'instruction de ce type aux Etats-Unis. Nous avons, en revanche, consacré beaucoup de temps et d'énergie aux exercices de maniement d'arme, à la marche et à la parade. En fait, l'effort principal de l'instruction du futur officier est mis, d'une part sur la technique du combattant, d'autre part sur l'éducation de meneur d'hommes.

RMS: Vous avez accompli des écoles de cadres qui n'ont



Le cpl Burgeat a préparé sa donnée d'ordres pour le prochain engagement de «ses» motocyclistes.

pas grand-chose à voir avec les nôtres. A la suite de cette expérience, vous accomplissez maintenant votre service pratique en Suisse. Qu'est-ce qui vous frappe ?

V. B.: Ce qui m'a le plus frappée durant toute la durée de mon «paiement de galon», c'est la difficulté que l'on éprouve ici à motiver les soldats. Sur «mes» 27 motards,

j'estime que le 10% était motivé au départ. Malheureusement, cette proportion n'évolue que très peu au cours des semaines. Tel qui est motivé au début perd son enthousiasme; tel autre, qui n'y croyait pas beaucoup en juillet, est bien motivé en fin d'école. Il est clair que le système du service militaire obligatoire fait que le niveau de motivation des recrues va d'un extrême à l'autre



même si, finalement, tous mes soldats ont souhaité devenir motocyclistes.

Ensuite, je trouve que quatre mois d'école de recrues, c'est (trop) long. Durant ces 15 se-

maines, on assiste à un mélange des genres. Si les trois premières semaines sont consacrées à l'instruction générale de base, cela ne veut pas dire que l'on n'y reviendra plus. Autrement dit, l'instruction tech-

nique du motocycliste se mêle par la suite à des tirs, à un rappel de l'instruction de base, etc. Cela a pour conséquence que les recrues retiennent beaucoup trop peu de ce qui leur est enseigné.

On pourrait envisager de scinder l'école de recrues en deux périodes séparées dans le temps: une première où l'on donnerait l'instruction de base du soldat, jusqu'aux tirs avec l'arme personnelle; une seconde où serait dispensée l'instruction spécifique du spécialiste, tout ce qui concerne l'instruction à la moto, aux règles de circulation, aux engagements typiques du motocycliste (reconnaisances, régulation du trafic, jalonnement, etc.)¹.

(Propos recueillis par le col EMG
Jean-François Chouet)

¹ Repris de Info femmes dans l'armée III/98.



Et si

je veux
me faciliter
la vie?

touring club

Tout nous rapproche

suisse schweiz svizzero

Internet: <http://www.tcs.ch>